Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Région Basse-Normandie

pôleaten

ENTREPRISES ARTISANALES & TECHNOLOGIES

NDI INNOVATION

AMÉLIORER VOS VENTES
TROUVER DES IDÉES
ÊTRE PLUS EFFICACE
GAGNER EN PRODUCTIVITÉ
DÉVELOPPER UN NOUVEAU PRODUIT

INNOVATION ET ARTISANAT

UNE DÉMARCHE À LA PORTÉE DE TOUTE ENTREPRISE

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région de Basse-Normandie (CMAR-BN), au travers du Pôle ATEN, est chef de file du projet Nouvelle Donne pour l'Innovation (NDI) qui vise à créer un «kit de l'innovateur». Ce kit regroupera des outils, méthodologies et conseils adaptés aux très petites entreprises afin de les aider à entrer dans une démarche d'innovation, facteur essentiel de leur développement. À la base de ce projet : le constat que l'innovation dans les TPE est rarement le fruit d'un processus de R&D. Par conséquent, les outils existants pour accompagner les entreprises dans leur processus d'innovation sont peu adaptés à l'organisation des entreprises artisanales. Les partenaires du projet NDI ont souhaité développer le «kit de l'innovateur» pour répondre à ce besoin.
Les entreprises artisanales ont la possibilité de tester le «kit de l'innovateur» dès 2014.

Pour y participer gratuitement, retrouvez toutes les informations en page 4.

Innover, c'est l'avenir de votre entreprise !

«Les artisans bénéficient d'un contact privilégié direct avec leurs clients. Les entreprises artisanales sont à l'écoute de leurs besoins et ont donc la possibilité de détecter les évolutions dans les goûts et les comportements des clients, d'identifier les évolutions technologiques pour proposer des solutions adaptées. Dans un environnement économique où la concurrence et les règlementations sont en perpétuelle évolution, l'innovation apparait comme un enjeu majeur pour que les artisans puissent se différencier sur leur marché et gagner en performance. Une enquête montre que 96% des artisans qui ont innové ont bénéficié de retombées positives pour leur entreprise : augmentation du chiffre d'affaires, des bénéfices, de la notoriété, amélioration de la satisfaction des clients, développement des compétences… N'hésitez pas à bénéficier de l'accompagnement de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour vous lancer dans l'innovation.»

Jean-Marie BERNARD,
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
de Région de Basse-Normandie

INNOVATION : MODE D'EMPLOI

COMPRENDRE L'INNOVATION

L'innovation consiste souvent à mettre au point ou diffuser un produit ou service nouveau sur un marché. On considère qu'une entreprise innove quand :

• elle conçoit elle-même et commercialise un produit ou service **radicalement nouveau,**

• elle **améliore un produit ou service** qui existait déjà sur le marché et le commercialise sur le même marché,

• elle **commercialise sur un nouveau marché** (après adaptation éventuelle) un produit ou service déjà existant par ailleurs sur un autre marché. Par exemple, l'adaptation pour les motards d'un module de sécurité airbag pour voitures.

L'innovation ne concerne cependant pas que les produits ou services vendus aux clients. **Elle peut aussi porter sur le fonctionnement interne d'une entreprise** :

• **L'innovation de procédé consiste à mettre au point et utiliser une nouvelle technique ou méthode de fabrication ou de vente.** Par exemple, mise au point/intégration d'une nouvelle machine de fabrication, nouvelles conditions commerciales…).

• L'innovation d'organisation consiste à **adopter des méthodes nouvelles**, par exemple pour manager le personnel, gérer les relations avec la banque…).

Trouver des idées

Concrètement, le point de départ est l'**idée d'innovation**. S'il n'est pas possible d'avoir une idée «sur commande» à un moment choisi, il existe cependant des outils qui peuvent favoriser la **créativité**. Ainsi l'analyse des besoins des consommateurs et des pratiques de la concurrence constitue des sources d'idées potentielles. Les nouveautés technologiques et l'évolution des normes et réglementations sont également susceptibles d'aboutir à des opportunités d'innovation. Il est également intéressant de profiter du fait «**qu'il y a plus d'idées dans deux têtes que dans une seule**» : des outils peuvent être notamment utilisés pour développer la créativité dans un groupe réunissant des salariés de l'entreprise et éventuellement des personnes externes (clients, fournisseurs, experts...).

Transformer l'idée en projet

L'innovation est un enjeu stratégique pour l'entreprise à condition qu'elle transforme une bonne idée en résultat concret : il est conseillé de **suivre une méthode** de gestion de projet innovant permettant, à chaque étape, d'identifier et de maîtriser les risques qu'ils soient techniques, commerciaux, financiers, juridiques ou liés à l'organisation du projet dans l'entreprise. La **carte projet** est un outil simple qui permet de visualiser l'avancement de l'innovation et peut servir de check-list pour ne pas oublier des tâches nécessaires à la réussite de la démarche. La méthode de **gestion de projet** comporte deux séquences : la préparation puis la réalisation du projet.

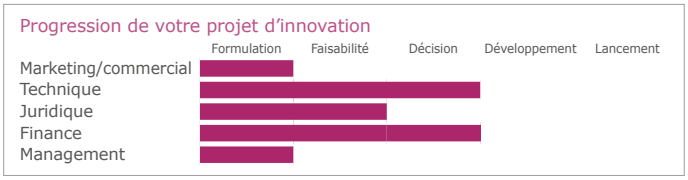

La première séquence comprend 3 étapes :

• **formuler l'idée :** il s'agit de préciser l'idée et les moyens à envisager pour la réaliser. Cette étape va conduire à définir la **cible** visée, les caractéristiques du **marché**, un ordre de grandeur du **budget**, le **cahier des charges** de l'innovation, les différentes solutions techniques possibles. L'**état de l'art** technique doit être notamment vérifié pour s'assurer que notre bonne idée est vraiment nouvelle. La recherche de brevets constitue une importante source d'informations techniques et peut permettre d'identifier des solutions déjà protégées et non pas librement exploitables. Toutes ces informations peuvent être formalisées sous la forme d'une fiche projet courte. L'intérêt de ce document est double :

- formaliser conduit à ordonner et clarifier les idées sur le projet,

- la fiche projet sera un outil nécessaire de communication si l'entreprise a besoin d'associer un partenaire ou un financeur pour l'aider dans son projet.

• **évaluer la faisabilité :** cette étape consiste à évaluer la faisabilité des différentes solutions pour choisir la plus adaptée. Le chiffrage du projet et l'identification des financements est à réaliser en tenant compte des coûts liés au développement de l'innovation mais aussi de ceux qui seront nécessaires pour son lancement en application. Les besoins de trésorerie sont aussi à prendre en compte. La faisabilité commerciale est une étude de marché pour vérifier l'acceptabilité du produit par les clients, en termes de prix, de quantités, de moyens de vente. Enfin, l'étape de faisabilité doit conduire à identifier les éventuelles normes et réglementations qui devront être prises en compte pour le développement du projet. Dès que l'idée innovante se précise, l'entreprise a tout intérêt à la décrire sans attendre dans une enveloppe Soleau datée. Elle permet, en cas de contestation ultérieure, de prouver la date d'origine de l'idée.

• **décider d'engager la réalisation du projet :** les deux étapes précédentes (formulation et faisabilité) nécessitent essentiellement du temps interne et en général peu de frais externes. Les phases de la séquence suivante comprennent le développement du projet et le lancement de l'innovation et vont conduire à des dépenses conséquentes (temps, investissements, prestations extérieures...). Il n'est alors

plus possible de faire marche arrière sans perte financière. C'est pourquoi la décision de lancer le développement ne doit être prise que si les résultats de toutes les vérifications (sur les domaines techniques, commerciaux, financiers, juridiques, internes) sont positifs. Si la faisabilité n'est pas vérifiée sur un thème, l'entreprise prend un risque en lançant malgré tout le développement.

La séquence de réalisation du projet comprend 2 étapes :

• **le développement :** il s'agit de réaliser l'innovation selon les **spécifications** et le **planning** définis dans les phases précédentes. Selon les projets, le développement va aboutir à la conception puis la réalisation d'un ou plusieurs prototypes, à leur évaluation éventuellement avec des utilisateurs et à la réalisation de la version finale de l'innovation. La documentation (ex : notice technique) est également à créer. Cette étape nécessite du temps mais aussi parfois des achats de matières, de composants, d'équipements, le recours à de la sous-traitance. Le suivi des coûts du projet devient donc important. La phase de développement va conduire à préparer tous les outils commerciaux nécessaires à la mise sur le marché de l'innovation. Enfin, des mesures de protection de la propriété industrielle sont prises éventuellement : dépôt de brevets, dessins ou modèles, marques.

• **le lancement :** l'innovation, développée et validée, est mise sur le marché (ou mise en application dans le cas d'une innovation interne).

Cette étape consiste à :

- mettre en œuvre des actions de communication et de présentation pour permettre aux clients ou utilisateurs de découvrir l'innovation,

- organiser l'entreprise pour exploiter l'innovation dans la durée : moyens de productions, compétences… Il est important de suivre particulièrement la satisfaction des premiers utilisateurs pour procéder si besoin à des réajustements et éventuellement identifier des pistes pour de futures innovations.

Quelles ressources pour aider les entreprises

Pour vous aider à organiser votre projet, la CMAR-BN vous propose plusieurs services :

• un diagnostic permettant d'identifier les pistes d'innovation à creuser pour engager un projet d'innovation et de faire un point sur l'organisation de votre démarche d'innovation en réalisant une carte projet,

• la recherche d'informations spécifiques sur la propriété industrielle ou les aspects techniques de votre projet,

• la prescription d'aides publiques : subventions pour faciliter l'intervention d'une expertise extérieure (étude de faisabilité technique d'une idée, étude stratégique, dépôt d'un premier brevet), avances remboursables pour financer un projet de développement d'innovations.

TÉMOIGNAGES

Michel REISTROFFER

Fabrication de plats cuisinés
Falaise (14)

Michel Reistroffer a créé «*La table de Guillaume*» en 1998 à Falaise. L'entreprise familiale de 5 salariés est spécialisée dans la conserverie de produits charcutiers tels que des pâtés, des plats cuisinés ou encore des tripes à la mode de Caen. Toujours dans l'esprit de valoriser l'art culinaire normand, elle fabrique également de la teurgoule à la vanille ou au caramel. L'objectif affiché de Michel Riestroffer et de son fils Bruno est d'apporter une nouvelle dimension à son entreprise en élargissant sa gamme de produits et en s'ouvrant à de nouveaux marchés. L'opportunité s'est présentée avec le déplacement de chefs d'entreprise en Angleterre qu'organisait la CMAR-BN dans le cadre du projet européen franco-britannique Nouvelle Donne pour l'Innovation. Le voyage comportait la visite du salon professionnel KENT 2020 ainsi que des rendez-vous avec des entrepreneurs et des institutionnels britanniques. «*Cette 1ère démarche accompagnée avec la présence d'interprètes sécurise le chef d'entreprise. Les rendez-vous sur le salon m'ont ouvert les yeux sur un marché potentiel et ont déclenché une réflexion sur la valorisation de nos fabrications à l'export. Les réglementations spécifiques au marché anglais sont en effet à prendre en compte notamment pour adapter l'étiquetage de nos produits. La diffusion de produits traditionnels issus du terroir normand nous permettrait d'innover en nous différenciant des produits diffusés actuellement de l'autre côté de la Manche. J'ai maintenant des contacts commerciaux à exploiter, ce qui serait pour nous un nouveau marché*».

Thierry PENNET

Fabrication de simulateurs de conduite
La Ferté-Macé (61)

L'entreprise MOBSIM conçoit et commercialise des simulateurs de conduite. Thierry PENNET et son épouse, qui avaient déjà innové en créant leur premier simulateur de conduite automobile en 2006, ont conçu un nouveau produit : «*L'apprentissage de la conduite de poids lourds a rarement recours aux simulateurs car ils sont trop coûteux et volumineux. Les centres de formation ont pourtant intérêt à utiliser des simulateurs qui permettent un gain de temps, une économie de carburant et une moindre usure des équipements. Ces atouts sont aussi valables pour la formation continue sur l'éco-conduite, l'entraînement aux manœuvres sur parking et sur la mise en situation d'accident. Notre modèle de simulateur incorpore de véritables sièges et tableau de bord de camion et reproduisent les vibrations et secousses d'un poids lourd. La mise au point de ce nouveau modèle a été réalisée avec une solution technique innovante qui nous a poussé à déposer un brevet avant de commercialiser le nouveau simulateur. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat nous a mis en contact avec un consultant en propriété industrielle pour vérifier que l'idée était brevetable. Pour une entreprise de deux personnes, le dépôt de brevet est un coût important, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat nous a accompagnés pour préparer un dossier de demande d'aide à l'innovation auprès de la MIRIADE (agence régionale de l'innovation). L'accord obtenu, le consultant a rédigé et déposé le brevet. Notre simulateur de conduite poids lourds est maintenant protégé et nous commençons à le commercialiser*».

MIEUX COMPRENDRE LE PROJET NDI

Le projet « Nouvelle Donne pour l'Innovation » vise à créer un « kit de l'innovateur » pour les petites entreprises. Ce kit propose aux artisans des outils pratiques et des conseils méthodologiques adaptés, pour les aider à entrer dans une démarche d'innovation ou à poursuivre un projet.

Ce projet rassemble 6 partenaires français et britanniques possédant une longue expérience dans le domaine de l'innovation appliquée aux petites entreprises.

Le programme d'actions mis en place par le partenariat est constitué des étapes suivantes :

- La rédaction de l'étude « L'innovation dans les petites entreprises - processus et outils », qui est un état des lieux des outils et méthodes d'accompagnement à l'innovation. Vous pouvez la télécharger sur www.ndi-innovation.com.
- Une enquête réalisée auprès de 500 petites entreprises Françaises et Britanniques au début de l'année 2013. Cette enquête avait pour but d'identifier les besoins des entreprises en matière d'innovation. Les résultats sont disponibles sur www.ndi-innovation.com.
- Enfin, le développement du kit de l'innovateur qui se base sur les souhaits des chefs d'entreprise, identifiés lors de l'enquête. Ce kit s'adresse aux entreprises ayant déjà des projets d'innovation, mais également à toutes celles qui souhaitent être aidées afin de rechercher des idées de développement (une partie du kit étant consacrée à la recherche d'idées).

Les artisans qui souhaitent participer gratuitement au test du kit de l'innovateur, et bénéficier d'une opportunité de développement pour leur entreprise, peuvent nous contacter à l'adresse suivante : contact@ndi-innovation.com.

Partenaires techniques de NDI

- Site du projet NDI
  www.ndi-innovation.com
- Pôle ATEN
  www.pole-aten.fr
- IFRAM
  Institut de Formation et de Recherche pour les Artisanats des Métaux
  www.ifram.com
- INRACQ
  Institut de Recherche Appliquées au Contrôle de la Qualité
  www.cfa62.fr/inracq
- Université de Greenwich
  www.gre.ac.uk
- Medway Council
  www.medway.gov.uk
- Business Support Kent
  www.bsk-cic.co.uk
- Programme INTERREG IV A Manche
  www.interreg4a-manche.eu

Les partenaires financiers de NDI

Rencontres Techniques Innovation

Le Pôle ATEN propose des Rencontres Techniques autour de l'innovation. Renseignez-vous sur **www.cmar-bn.fr**

DOSSIER THÉMATIQUE | Décembre 2013

Une publication de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de Région
de Basse-Normandie
2 Rue Claude Bloch CS 25059
14077 Caen Cedex 5
Tél. 02.31.53.25.00
contact@cmar-bn.fr

www.cmar-bn.fr

Rédaction : CMAR-BN
Création graphique : www.PommeP.com
Crédits photos : CMAR-BN
Impression : Groupe LECAUX